



TOUR DE VEILLE... i n f o r m a t i o n n e l l e

Vol. 16, n° 7, août 2020

►► Rappel ◀◀

Les informations contenues dans ce bulletin ne représentent aucunement une prise de position ou une opinion de la CNESST.

Elles proviennent d'abonnements du Centre de documentation, de sites Internet et de publications diverses faisant l'objet d'une veille particulière.

Pour vous inscrire à la liste d'envoi du *Tour de veille... informationnelle*, visitez notre site : <https://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca>.

Si vous avez des questions au sujet du *Tour de veille... informationnelle*, écrivez-nous : documentation@cnesst.gouv.qc.ca

Actualités

► Union européenne : restrictions à l'utilisation et la commercialisation des diisocyanates

La Commission européenne a apporté des modifications au règlement Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH) qui imposent des restrictions à l'utilisation et à la mise sur le marché des diisocyanates. Ces substances, utilisées notamment pour la fabrication des mousses, des agents d'étanchéité et des revêtements, sont reconnues comme des agents sensibilisant respiratoire et cutané. À compter du 24 août 2023, la concentration de ces substances, individuellement ou dans les mélanges pour usages industriels ou professionnels, devra être inférieure à 0,1 % en poids sauf si les utilisateurs industriels ou professionnels ont suivi, au préalable, une formation sur l'utilisation sécuritaire des diisocyanates. Les éléments principaux de cette formation sont établis dans le Règlement. Également, à compter du 24 février 2022, ces mêmes conditions s'appliquent à la mise sur le marché sauf si le fournisseur donne aux utilisateurs de ces substances les informations relatives à leur utilisation sécuritaire et appose sur l'emballage les informations suivantes : « À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle ».

(Newsletter Éditions Législatives, 5 août 2020)

[Consulter le Règlement](#)

[RÈGLEMENT \(UE\) 2020/1149 DE LA COMMISSION](#)



► Union européenne : risques psychosociaux chez les travailleurs du secteur des services

Dans les pays de l'Union européenne, 41 % des travailleurs du secteur des services ont une relation directe avec les clients des services qu'ils fournissent. Comparés à d'autres travailleurs, ils ont des horaires de travail élargis et moins flexibles. En outre, le contact avec la clientèle est plus exigeant sur le plan émotionnel ce qui les expose à des risques psychosociaux tels que l'épuisement et le stress. Une note d'orientation publiée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) met en évidence les multiples exigences émotionnelles qui sont imposées à ces travailleurs et les mesures qui peuvent aider à prévenir leurs impacts négatifs. D'ailleurs, en raison du rôle essentiel du personnel de la santé dans la lutte contre la COVID-19, ces travailleurs sont particulièrement ciblés dans cette analyse.

Lire le rapport

[At your service: Working conditions of interactive service workers](#)

► Exposition à des hydrocarbures aromatiques polycycliques chez les pompiers

Une étude menée dans deux services d'incendie dans la région métropolitaine de Kansas City aux États-Unis a mesuré l'exposition à des hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) chez les pompiers. En utilisant des plaques d'identité en silicone comme dispositif d'échantillonnage passif personnalisé, les données collectées ont permis de détecter dix-huit PAH qui n'avaient pas été signalés auparavant comme des substances auxquelles sont exposés les pompiers. Les chercheurs ont évalué le contexte de l'exposition (au travail et en repos), ainsi que le volume d'appels du service d'incendie et le grade du pompier. Ils ont constaté que les pompiers sont plus exposés à des produits chimiques pendant le travail et que les concentrations de ces produits sont liées au nombre d'attaques feu.

Lire l'article

Carolyn M. Poutasse et al. [Discovery of firefighter chemical exposures using military-style silicone dog tags](#). *Environment International*, Volume 142, September 2020.

► NFPA analyse les causes de l'explosion qui a secoué Beyrouth

En se basant sur le cadre conceptuel *Fire & Life Safety Ecosystem* développé par la National Fire Protection Association (NFPA), des expertes de cet organisme ont analysé les causes qui seraient à l'origine de l'explosion qui a ravagé le port de Beyrouth le 4 août dernier. Rappelons que la violente déflagration a été provoquée par la présence d'un énorme stock de nitrate d'ammonium dans le port de la capitale du Liban faisant plus de 171 morts et 6 500 blessés. Le cadre NFPA *Fire & Life Safety Ecosystem* comporte huit composantes qui favorisent la création des environnements sécuritaires dont la responsabilité gouvernementale, l'élaboration et l'utilisation des codes en vigueur, les normes référencées, les investissements dans la sécurité, une main-d'œuvre qualifiée, la conformité aux codes, la préparation et les interventions d'urgence et un public informé. Selon les experts, plusieurs de ces composantes ont clairement manqué notamment la responsabilité gouvernementale et la main-d'œuvre qualifiée. En effet, il y a six ans, les autorités libanaises ont choisi d'héberger près de 3 000 tonnes de nitrate d'ammonium, confisqué à un cargo, dans un entrepôt du port de la ville près de complexes d'appartements, des magasins, des écoles et des immeubles de bureaux. Également, l'incendie qui a déclenché l'explosion aurait été causé par un travailleur effectuant un travail à chaud non autorisé. Enfin, l'application des codes en vigueur ou encore, la conformité à ces codes a été aussi remise en question en ce qui concerne le stockage du nitrate d'ammonium. D'ailleurs, le Centre patronal SST a fait un rappel des consignes à respecter pour l'entreposage sécuritaire de produits dangereux/explosifs.

Source

Verzoni, Angelo. [Multiple failures : Understanding the Beirut catastrophe through the NFPA Fire & Life Safety Ecosystem](#). *NFPA journal*, September/October 2020.

À lire aussi

[Entreposage de produits dangereux/explosifs : êtes-vous en conformité?](#)



► **Union européenne : protection de la SST du personnel de la santé en temps de pandémie**

Une note de breffage publiée par l'Institut syndical européen (ÉTUI) décrit les facteurs structurels qui nuisent à la protection de la santé et de la sécurité du personnel de la santé en contexte de pandémie (COVID-19) dans l'Union européenne. Les éléments suivants sont mis en évidence par l'ÉTUI, les inégalités entre hommes et femmes et celles en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail (SST), ainsi que le manque de reconnaissance des risques psychosociaux dans la hiérarchie des mesures de prévention et d'application des principes de démocratie sur les lieux de travail. L'ÉTUI a fait des recommandations relatives aux mesures de SST qui doivent être prises en fonction des besoins des travailleurs.

En savoir plus

[Our failure to prevent known risks: Occupational safety and health in the healthcare sector during the COVID-19 pandemic](#)

► **Covid-19 : conditions de travail des femmes et des hommes**

Le réseau Anact-Aract de la France analyse les inégalités professionnelles des femmes et des hommes au travail que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence. Des recommandations s'adressant aux employeurs sont aussi formulées afin de tenir compte des différences de sexe dans la prévention des risques.

En savoir plus

[Covid-19 : quels impacts sur les conditions de travail des femmes et des hommes ?](#)

Lois et règlements

► **Gouvernement fédéral : nouvelle réglementation sur le harcèlement et la violence**

Le gouvernement fédéral a annoncé que la nouvelle réglementation contre le harcèlement et la violence, qui s'applique aux entreprises de compétence fédérale, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le Règlement d'application du projet de loi C-65, qui a été adopté à la fin de 2018, oblige les employeurs non seulement à répondre aux plaintes de violence et de harcèlement, mais à mettre en œuvre des mesures pour garantir que les enquêtes et le règlement de ces plaintes soient équitables et impartiaux. L'objectif est que les travailleurs n'hésitent pas à déposer une plainte pour harcèlement et violence au travail.

Source

[Le gouvernement du Canada publie le nouveau règlement sur le harcèlement et la violence dans les milieux de travail sous réglementation fédérale](#)

Normes

► **Nouvelle norme sur le nettoyage et la désinfection des établissements de santé**

L'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) a publié la nouvelle norme CSA Z317.12 *Cleaning and disinfection of health care facilities*. Cette norme énonce les mesures préventives destinées à protéger les patients, le personnel et les visiteurs contre les maladies causées par la transmission des agents pathogènes nocifs présents dans l'environnement du bâtiment. Un accès gratuit à la norme (avec des fonctionnalités restreintes) est disponible temporairement sur la plateforme du Groupe CSA.

[CSA Z317.12 Cleaning and disinfection of health care facilities](#)

[Accès à la version en ligne](#)

(Il faut se créer un compte, cliquer sur le bouton « Voir les normes » et l'option COVID-19)



► Modifications prévues à l'édition 2021 de certaines normes NFPA

La National Fire Protection Association (NFPA) a annoncé les changements qui seront apportés à l'édition 2021 de certaines normes. Voici un aperçu des principales modifications :

- *NFPA 1 Fire Code* : Le nouveau chapitre 46, portant sur la fabrication additive, définit deux sous-catégories: la fabrication additive industrielle et non industrielle. La première catégorie, étant les imprimantes 3D qui utilisent certains matériaux plus dangereux, aura des restrictions supplémentaires afin d'assurer la sécurité du procédé d'impression. Quant au chapitre 38, qui a été introduit en 2018 et s'adresse aux installations de culture, de transformation ou d'extraction de cannabis, il comportera de nouvelles sections qui traitent des salles d'enrichissement en CO2 et des matériaux de construction des serres intérieures.
- *NFPA 30 Flammable and Combustible Liquids Code* : Dans le but d'éviter la confusion entre les termes combustible et inflammable, l'édition 2021 de cette norme cessera d'utiliser ces termes pour se concentrer uniquement sur les points d'éclair des liquides.
- *NFPA 99 Health Care Facilities Code* : Deux changements techniques liés à l'électricité ont été apportés. L'introduction des dispositions sur les mini réseaux, y compris les critères de performance de ces systèmes dans les établissements de santé, ainsi que l'ajout des critères et des intervalles précis pour l'inspection, les essais et l'entretien de tous les équipements électriques et les composants du système de distribution.

En savoir plus

[An overview of important changes of some of the most commonly used NFPA codes and standards](#)

À lire dans nos périodiques

► Travaux d'excavation et de tranchée en argiles sensibles au Québec

Cet article fournit un aperçu des accidents liés aux travaux d'excavation et de tranchée. Il compare les codes et les lignes directrices actuellement disponibles pour l'excavation de tranchées en argiles sensibles du Québec et de l'Ontario avec ceux d'autres pays. L'étude souligne l'urgence de classer les sols québécois et de sélectionner les systèmes d'étayage appropriés pour les tranchées et les excavations afin de pallier les lacunes du Code de construction du Québec.

Alam, Miah, Chaallal, Omar, Galy, Bertrand. [Protection practices for trench and excavation in Quebec sensitive clay soils: Review of codes, guidelines, and research needs](#). *Safety Science*, Volume 131, November 2020.

(Accès électronique réservé aux employés de la CNESST)

► Évaluation des risques des méthodes alternatives au verrouillage/étiquetage

Dans le but de mettre à jour la réglementation sur le verrouillage et l'étiquetage, l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis a mené une consultation auprès des parties prenantes en 2019. Le sujet de la consultation a été l'application de méthodes alternatives au cadenassage pour les dispositifs de type circuit de commande et la robotique tout en assurant la sécurité des travailleurs. Cet article décrit une méthodologie d'évaluation des risques qui peut être utilisée lorsque de méthodes alternatives au cadenassage sont mises en place pour protéger les travailleurs contre les énergies dangereuses.

Garrahan, Gary J. [Using Machine Safety Risk Assessment for Risk Assessment for Alternative Methods to Alternative Methods to LOCKOUT/TAGOUT](#). *Professional Safety*, Vol. 65, Issue 8, August 2020, p. 25-28.

(Article en libre accès)



Publications et sites Internet

► Prévention des risques d'écllosion de la légionellose lors du déconfinement

Alors que les lieux de travail et les espaces publics reprennent leurs activités dans le cadre du plan de déconfinement, la bactérie Legionella devient un facteur de risque pour les travailleurs. En raison d'une utilisation réduite de l'eau dans les bâtiments, sa stagnation crée des conditions favorables à la croissance des agents pathogènes nocifs tels que la bactérie Legionella. Dans le but de prévenir les risques pour la santé liés à cette bactérie, les Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ont établi des exigences minimales pour les systèmes d'alimentation en eau. Le Workers Health & Safety Centre de l'Ontario a aussi récemment mis à jour une fiche d'information sur le sujet qui fournit des recommandations aux employeurs.

[Building Water Systems Minimum Requirements – \(COVID-19\)](#)

[Legionella: hazards in the mist](#)

► Lignes directrices pour limiter la propagation du virus SRAS-CoV-2 dans les immeubles

L'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) a mis à jour ses directives pour la vérification du bon fonctionnement du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) des immeubles. Deux modes d'exploitation de l'immeuble sont considérés : pendant la pandémie et post-pandémie.

[ASHRAE Epidemic Task Force Releases Updated Building Readiness Guide](#)

[ASHRAE epidemic task force: building readiness](#)

► Protection contre les incendies dans les écoles

La reprise des activités scolaires pose un défi majeur aux responsables des écoles. Afin d'assurer la sécurité des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel des écoles, la National Fire Protection Association (NFPA) a publié une fiche d'information qui offre des recommandations pour renforcer la protection contre les incendies et la sécurité des personnes.

[Building and life safety issues for safely reopening schools](#)

► Élaboration d'une politique de télétravail

L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés a publié une brochure qui offre des recommandations pour l'élaboration d'une politique de télétravail au sein des entreprises. Un volet est consacré à la santé et la sécurité au travail.

[Les six points incontournables à inclure dans une politique de télétravail](#)

► Prévenir les risques associés aux facultés affaiblies par la fatigue

L'organisme de prévention de la Colombie-Britannique, WorkSafeBC offre de nouvelles ressources sur la prévention des risques associés aux facultés affaiblies par la fatigue. Une fiche d'information explique comment la fatigue augmente le risque d'incidents et de blessures et décrit un processus en trois étapes pour identifier, évaluer et contrôler les risques. D'autres ressources sont aussi offertes sur une nouvelle page Web créée sur ce sujet.

[New resource and webpage outline the risks of fatigue](#)

► Formation sur la planification de la reprise des activités lors d'une pandémie

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) offre une formation en ligne gratuite qui porte sur la gestion des risques lors de la reprise des activités pendant la pandémie de COVID-19.

[Planification en cas de pandémie : Reprise des activités pendant une pandémie](#)



► Gestion du risque dans les activités de sous-traitance

Les activités de sous-traitance demandent une analyse de risques et la mise en place des mesures concrètes pour contrer ces risques. Le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI) de la France a présenté les actions à entamer à chaque étape du plan d'intervention.

[Sous-traitance et maîtrise des risques](#)

► Plan de prévention des infections dans les établissements autres que de la santé

L'American Industrial Hygiene Association (AIHA) a formulé des recommandations sur l'élaboration d'un plan de nettoyage et de désinfection des surfaces dans les établissements autres que la santé afin de prévenir les infections. L'AIHA souligne l'importance de mettre en place des procédures de nettoyage et de désinfection de routine dans les bureaux, les usines, les entrepôts de distribution, les centres d'appels, les pharmacies, les épicerie et autres lieux de travail non liés aux soins de santé puisque c'est une étape critique dans la réduction des risques.

[Employers Guide to COVID-19 Cleaning and Disinfection in Non-Healthcare Workplaces: Guidance Document](#)

► Prévention des maladies professionnelles causées par des agents biologiques

Selon l'EU-OSHA, environ 320 000 travailleurs meurent chaque année de maladies infectieuses liées au travail, dont 5 000 dans l'Union européenne. C'est pourquoi l'EU-OSHA a commandé un projet de recherche visant à acquérir une meilleure compréhension sur les risques biologiques et leurs effets sur la santé. Le rapport de recherche décrit, à partir d'une revue de la littérature, les maladies professionnelles causées par l'exposition à des agents biologiques, les risques émergents, ainsi que les secteurs et les professions qui sont à risque. Les chercheurs ont formulé des recommandations relatives aux systèmes de surveillance et aux mesures de prévention à mettre en place.

[Biological agents and prevention of work-related diseases: a review. European Risk Observatory Report](#)
[Biological agents and prevention of work-related diseases: a review. European Risk Observatory Summary](#)

► Prévention de la consommation des drogues et d'alcool au travail

Une enquête menée par l'organisme Championing better work and working lives (CIPD) au Royaume-Uni a montré que 27 % des employés admettent que leur consommation d'alcool a augmenté en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. À en juger par ce constat, le besoin d'investir dans la formation et les programmes de soutien aux employés est plus grand que jamais selon le CIPD. Les résultats des recherches menées par le CIPD, ainsi que des documents pour soutenir les employeurs dans la gestion des risques dans ce domaine sont offerts par le CIPD.

[Guidance for managing drug and alcohol misuse at work](#)

► Mesures de prévention pour réduire les risques d'exposition au plomb

Le Georgia Department of Public Health des États-Unis a publié une série de documents qui préconisent les mesures d'hygiène que les travailleurs doivent appliquer afin de prévenir les risques liés à l'exposition au plomb pour eux-mêmes et leurs familles. D'autres documents sont destinés à des travailleurs des champs de tir, ainsi que ceux des secteurs de la fabrication de batteries, du recyclage de la ferraille et du recyclage des déchets électroniques. Ils expliquent les sources d'exposition au plomb et les mesures de prévention à mettre en place.

[Georgia Occupational Health and Safety Surveillance Program - Occupational Lead Poisoning Prevention](#)

Pour connaître les livres, les rapports techniques et scientifiques et les vidéos acquis dans les dernières semaines par le Centre de documentation, consultez notre liste :

<https://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/consulter-les-nouveautes>